

FAITS SAILLANTS

Rémunération des salariés État et évolution comparés 2021

Le rapport *Rémunération des salariés – État et évolution comparés* de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) porte sur la comparaison des salaires et de la rémunération globale des salariés syndiqués de l'administration québécoise avec ceux des autres salariés du marché du travail québécois (entreprises de 200 employés et plus). L'édition 2021 du rapport complet est disponible sur le [site Web de l'ISQ](#).

Comparaison de la rémunération globale et des salaires : constats généraux

Comparaison de la rémunération globale

- ▶ Sur le plan de la rémunération globale, qui tient compte à la fois des salaires, des avantages sociaux et des heures de présence au travail, les salariés de l'administration québécoise affichent un retard de 9,4 % en regard de l'ensemble des autres salariés québécois (ASQ).
- ▶ La parité est observée entre les salariés de l'administration québécoise et, d'une part, ceux du secteur privé, et, d'autre part, l'ensemble des ASQ non syndiqués.
- ▶ Les employés de l'administration québécoise présentent un retard par rapport aux salariés du regroupement « autre public » (- 27,5 %) et de toutes ses composantes ainsi que par rapport à l'ensemble des ASQ syndiqués et aux syndiqués du secteur privé.
- ▶ Les salariés de l'administration québécoise montrent une avance de 2,4 % par rapport aux non-syndiqués du secteur privé.

Comparaison des salaires

- ▶ Les employés de l'administration québécoise gagnent un salaire moyen (51 719 \$) inférieur à celui de l'ensemble des ASQ et à celui des salariés du secteur privé. Les retards sont respectivement de 17,6 % et 14,9 %.
- ▶ Les salariés de l'administration québécoise montrent un retard salarial supérieur à 20 % par rapport aux syndiqués et aux salariés du regroupement « autre public » et de trois de ses composantes (administrations municipale et fédérale et

entreprises publiques). L'écart le plus marqué est celui observé par rapport à l'administration municipale (- 29,1 %). C'est en comparaison avec l'ensemble des ASQ non syndiqués et les non-syndiqués du secteur privé que les retards sont les moins importants (respectivement - 12,0 % et - 11,7 %).

Tableau 1

Écarts de rémunération entre l'administration québécoise et les secteurs comparés du marché du travail en 2021

	Salaire	Rémunération globale
	%	
Autres salariés québécois	- 17,6	- 9,4
Autres salariés québécois syndiqués	- 22,9	- 22,4
Autres salariés québécois non syndiqués	- 12,0	=
Privé	- 14,9	=
Privé syndiqué	- 20,8	- 14,9
Privé non syndiqué	- 11,7	2,4
Autre public	- 24,5	- 27,5
Administration municipale	- 29,1	- 39,9
Entreprises publiques	- 23,3	- 25,3
Secteur universitaire	- 16,4	- 19,9
Administration fédérale	- 25,0	- 20,9

- Rémunération plus élevée dans l'administration québécoise
- Rémunération équivalente (administration québécoise et secteur)
- Rémunération moins élevée dans l'administration québécoise

Quelques points de repère importants

Les secteurs comparés

La rémunération des employés de l'administration québécoise est comparée avec celle des salariés travaillant dans des entreprises de 200 employés et plus au Québec. Au cœur de ce choix revient la notion de comparabilité des emplois du marché avec ceux de l'administration québécoise. Plus la taille de l'entreprise est petite, moins on a de chances d'y trouver un emploi semblable à celui que l'on pourrait avoir dans une grande organisation comme l'administration québécoise. Le statut de syndicalisation est également pris en compte dans la comparaison pour l'ensemble des ASQ et le secteur privé. Pour la comparaison avec l'administration municipale, seules les municipalités de 25 000 habitants et plus, qui comptent généralement au moins 200 employés, sont retenues.

Marché du travail au Québec et grands secteurs comparés

Administration québécoise	Autres salariés québécois (ASQ) ¹	
	Secteur privé ²	Secteur « autre public »
Fonction publique	Mines	Entreprises provinciales (sociétés d'État et autres)
Ministères	Manufacturier	Administration fédérale au Québec
Organismes gouvernementaux ³	Transport et entreposage	Entreprises fédérales au Québec
Fonds spéciaux	Communications	Universités
Éducation	Commerce de gros et de détail	Administration municipale (municipalités de 25 000 habitants et plus)
Centres de services scolaires	Finance, assurances et immobilier	Entreprises locales
Commissions scolaires anglophones	Services aux entreprises	
Cégeps	Hébergement et restauration	
Santé et services sociaux	Autres services	
Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS)		
Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS)		
Centres hospitaliers		
Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)		
Centres de réadaptation		
Centres locaux de services communautaires (CLSC)		
Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse		

1. Pour la comparaison, la rémunération des ASQ et celle du secteur privé sont également analysées selon le statut de syndicalisation des salariés.
2. Sont exclus : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.
3. Ne comprennent pas les organismes gouvernementaux à caractère industriel et commercial.

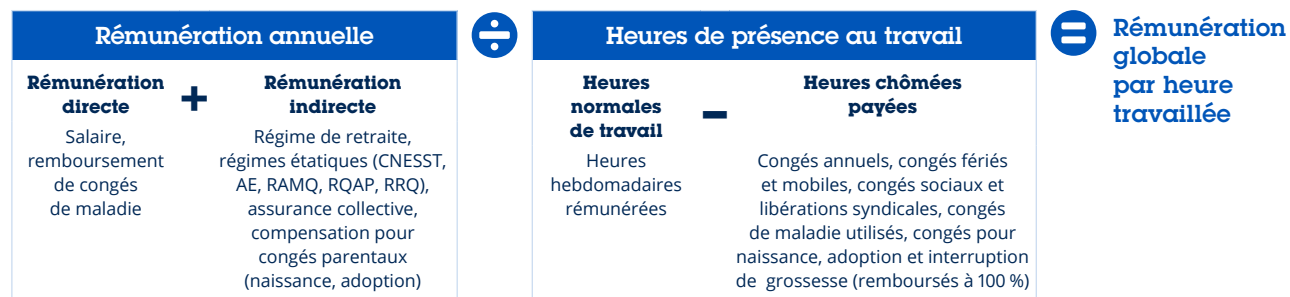
La période de référence

La période de référence en ce qui concerne les données salariales pour tous les secteurs reflète la situation en date du 1^{er} avril 2021.

Suite à la page 3

Le calcul de la rémunération globale

La rémunération globale comprend trois composantes principales : les salaires, les avantages sociaux, les heures de présence au travail (les heures normales de travail moins les heures chômées payées). Les résultats de la comparaison sont obtenus selon la méthode des débours, qui tient compte des coûts de l'employeur pour une année donnée. La sécurité d'emploi est aussi un élément de la rémunération globale; cependant, son inclusion dans l'équation demeure un défi, ce qui explique qu'elle ne soit pas prise en compte. La rémunération variable ne l'est pas non plus, bien qu'elle soit très répandue dans les organisations du secteur privé. Toutefois, dans l'administration québécoise, elle n'existe pas.



Les emplois comparés

Dans sa comparaison, l'ISQ utilise 74 emplois repères répartis dans cinq catégories d'emplois : professionnels, techniciens, employés de bureau, employés de service et ouvriers. L'examen de 74 emplois repères permet de prendre en compte près d'un salarié régulier à temps plein de l'administration québécoise sur trois. Les emplois pour lesquels le gouvernement est l'employeur majoritaire et ceux non facilement identifiables ont été exclus de la sélection des emplois repères. Ainsi, les emplois d'infirmiers et d'enseignants ne sont pas inclus dans la comparaison. Lorsque seuls les emplois vraiment comparables sont pris en compte, la couverture des emplois comparés passe à près de 100 %.

Les particularités de l'administration québécoise en 2021

Les conventions collectives sont venues à échéance le 31 mars 2020. Au cours de l'année 2021, certaines négociations ont abouti à des ententes de principe. Toutefois, au moment de la production du rapport, certaines de ces ententes n'avaient pas encore mené à la signature de conventions collectives, et donc, le versement des augmentations salariales n'avait pas encore eu lieu. Par conséquent, les résultats de l'édition 2021 ne tiennent pas compte des nouvelles structures salariales prévues par ces ententes. Les échelles salariales prises en compte dans la comparaison sont celles qui étaient en vigueur à la date d'échéance des conventions collectives, soit au 31 mars 2020. Pour ce qui est des salaires pris en considération, il s'agit de ceux qui étaient en vigueur au 1^{er} avril 2021. Par conséquent, les données salariales tiennent compte de la progression des employés dans leur échelle salariale.

Comparaison selon 74 emplois repères

Comparaison de la rémunération globale

- ▶ En comparaison avec l'ensemble des ASQ, les salariés de l'administration québécoise affichent un retard sur le plan de la rémunération globale dans environ les deux tiers des emplois, regroupant 69 % de l'effectif.
- ▶ La parité entre l'administration québécoise et le secteur privé est constatée pour 38 % des emplois, qui représentent 35 % de l'effectif. Cette situation de parité s'explique par le fait que, dans l'administration québécoise, l'avance affichée par 18 emplois est contrebalancée par le retard présenté par 27 emplois.

Comparaison des salaires

- ▶ Comparativement à l'ensemble des ASQ, les salariés de l'administration québécoise affichent un retard salarial dans huit emplois sur dix, représentant 82 % de l'effectif.
- ▶ Par rapport aux salariés du secteur privé, ceux de l'administration québécoise présentent un retard salarial dans près des trois quarts des emplois, regroupant 78 % de l'effectif.

Tableau 2

Répartition des emplois selon la situation de l'administration québécoise sur le plan du salaire et de la rémunération globale en 2021

	Salaire			Rémunération globale		
	Plus élevé	Équivalent	Moins élevé	Plus élevée	Équivalente	Moins élevée
	nombre d'emplois					
ASQ	2	12	60	9	16	49
Privé	4	15	53	18	27	27

- Rémunération plus élevée dans l'administration québécoise
- Rémunération équivalente (administration québécoise et secteur)
- Rémunération moins élevée dans l'administration québécoise

Comparaison selon cinq grandes catégories d'emplois

Comparaison de la rémunération globale

- ▶ Dans les catégories des employés de bureau et des ouvriers, les salariés de l'administration québécoise affichent, sur le plan de la rémunération globale, un retard par rapport à l'ensemble des ASQ et aux employés du secteur privé.
- ▶ Dans les catégories des professionnels et des techniciens, les salariés de l'administration québécoise présentent un retard par rapport à l'ensemble des ASQ, mais il y a parité entre les premiers et les employés du secteur privé.
- ▶ Enfin, dans la catégorie des employés de service, les salariés de l'administration québécoise et l'ensemble des ASQ affichent une situation de parité, alors que les premiers montrent une avance par rapport aux salariés du secteur privé.

Comparaison des salaires

- ▶ Dans quatre catégories d'emplois sur cinq, les employés de l'administration québécoise affichent un retard salarial par rapport à l'ensemble des ASQ et aux salariés du secteur privé.
- ▶ La parité entre l'administration québécoise et ces deux groupes est toutefois notée dans la catégorie des employés de service.

Tableau 3

Écart de rémunération selon les catégories d'emplois en 2021

	ASQ		Privé	
	Salaire	Rémunération globale	Salaire	Rémunération globale
	%			
Professionnels	-14,6	-6,5	-11,9	=
Techniciens	-19,6	-9,0	-16,8	=
Employés de bureau	-21,7	-13,6	-18,1	-3,2
Employés de service	=	=	=	8,5
Ouvriers	-36,4	-35,3	-36,3	-29,3

- Rémunération plus élevée dans l'administration québécoise
- Rémunération équivalente (administration québécoise et secteur)
- Rémunération moins élevée dans l'administration québécoise

Comparaison des échelles salariales

- ▶ Les maximums normaux des échelles salariales de l'administration québécoise sont moins élevés que ceux des échelles salariales de tous les autres secteurs dans deux des trois catégories d'emplois utilisées pour la comparaison, soit celles des techniciens et des employés de bureau. Dans la troisième catégorie utilisée pour la comparaison des échelles, soit celle des professionnels, les maximums normaux sont moins élevés dans l'administration québécoise que dans 10 des 11 secteurs comparés (listés au tableau 1).
- ▶ Par rapport à l'ensemble des autres professionnels québécois, les professionnels de l'administration québécoise présentent une situation plus favorable sur le plan du maximum normal (-12,2 %) que sur celui du salaire (-14,6 %). Par ailleurs, les professionnels de l'administration québécoise affichent pareille situation par rapport à leurs homologues de tous les autres secteurs, sauf ceux du secteur universitaire, par rapport auxquels ils présentent un écart semblable sur les deux plans. La situation plus favorable des professionnels de l'administration québécoise sur le plan du maximum normal que sur celui du salaire s'explique généralement par le fait qu'ils sont en moyenne moins avancés que leurs homologues des autres secteurs dans leur échelle salariale.
- ▶ La situation inverse est plus souvent observée pour les employés de bureau de l'administration québécoise. En effet, ils affichent une situation plus favorable sur le plan du salaire que sur celui du maximum normal par rapport à la plupart de leurs homologues des autres secteurs.
- ▶ Pour leur part, les techniciens de l'administration québécoise sont moins avancés dans leur échelle salariale que leurs homologues de cinq secteurs, alors qu'il y a parité sur ce plan entre les premiers et les techniciens de cinq autres secteurs.
- ▶ Quatre techniciens sur dix et près de la moitié des employés de bureau du secteur privé qui sont rémunérés selon une échelle salariale bénéficient d'un maximum au mérite. C'est aussi environ 64 % des professionnels du secteur privé qui profitent de ce même avantage. Les échelles salariales de l'administration québécoise ne comportent pas de maximums au mérite.

Tableau 4

Comparaison des échelles salariales en 2021

	Administration québécoise		Autres salariés québécois			Secteur privé		
	Maximum normal ¹	Position dans l'échelle ²	Maximum normal ¹	Écart entre les maximums normaux	Position dans l'échelle ²	Maximum normal ¹	Écart entre les maximums normaux	Position dans l'échelle ²
	\$	%	\$	%	%	\$	%	%
Professionnels	86 076	71,7	96 598	-12,2	78,8	93 617	-8,8	77,3
Techniciens	55 867	81,7	67 615	-21,0	81,9*	66 880	-19,7	80,0*
Employés de bureau	42 825	87,7	53 692	-25,4	86,2*	52 576	-22,8	86,1*

* Indique la parité entre les deux secteurs.

1. Les maximums normaux correspondent à la moyenne de ceux de l'ensemble des emplois retenus dans la comparaison de l'administration québécoise avec les ASQ.
2. Ce pourcentage indique jusqu'à quel point les employés ont progressé en moyenne dans leur échelle salariale. On l'obtient par le calcul suivant : $(\text{Salaire moyen} - \text{Minimum}) / (\text{Maximum normal} - \text{Minimum}) \times 100$.

Comparaison des débours pour les avantages sociaux et les heures chômées payées

- ▶ L'administration québécoise dépense plus pour les avantages sociaux et les heures chômées payées (42,3 % du salaire) de ses travailleurs que les employeurs de l'ensemble des autres salariés québécois (ASQ), des salariés du secteur privé, des syndiqués du secteur privé, de l'ensemble des ASQ non syndiqués et des non-syndiqués du secteur privé.
- ▶ Les dépenses pour les avantages sociaux et les heures chômées payées sont, par contre, moins élevées dans l'administration québécoise que celles faites pour l'ensemble des ASQ syndiqués et dans le regroupement « autre public » et ses quatre composantes.
- ▶ Lorsque l'on exclut les dépenses pour les avantages sociaux et que l'on ne tient donc compte que des dépenses pour les heures chômées payées, les constats restent les mêmes.

Tableau 5

Débours pour les régimes de retraite, les avantages sociaux et les heures chômées payées en 2021 (en % du salaire)

	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Heures chômées payées	Total des débours
	%			
Administration québécoise	7,7	26,7	15,7	42,3
Autres salariés québécois	7,7	25,0	14,6	39,5
Autres salariés québécois syndiqués	10,4	28,0	16,4	44,4
Autres salariés québécois non syndiqués	5,1	21,8	12,7	34,5
Privé	5,6	22,7	13,2	35,9
Privé syndiqué	8,0	26,3	14,7	41,0
Privé non syndiqué	4,9	21,6	12,6	34,2
Autre public	12,0	29,8	17,1	46,9
Administration municipale	15,6	35,0	16,5	51,5
Entreprises publiques	10,4	27,3	17,0	44,3
Secteur universitaire	11,2	27,3	17,2	44,5
Administration fédérale	9,4	27,3	17,5	44,8

- Débours plus élevés dans l'administration québécoise
- Débours équivalents (administration québécoise et secteur)
- Débours moins élevés dans l'administration québécoise

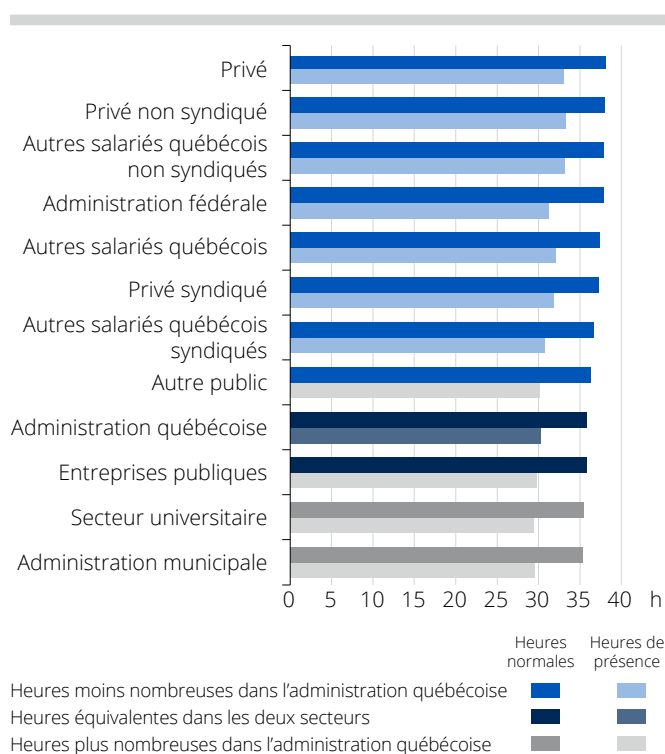
- ▶ Les régimes de retraite coûtent moins cher à l'administration québécoise (7,7 % du salaire) qu'aux employeurs de l'ensemble des ASQ syndiqués et qu'à ceux des travailleurs du regroupement « autre public » et de ses composantes, mais ils coûtent plus cher à l'administration québécoise qu'aux employeurs des salariés du secteur privé, de l'ensemble des ASQ non syndiqués et des non-syndiqués du secteur privé.

Comparaison des heures de travail

- ▶ La semaine normale de travail dans l'administration québécoise (35,8 heures) est plus courte que celle dans la majorité des autres secteurs. Toutefois, elle est plus longue que celle dans l'administration municipale (35,3 h) et dans le secteur universitaire (35,5 h), et est semblable à celle dans les entreprises publiques (35,8 h).
- ▶ Les heures de présence au travail sont moins nombreuses dans l'administration québécoise que celles dans la majorité des autres secteurs. La situation contraire est observée lorsque l'administration québécoise est comparée au regroupement « autre public » et à trois de ses composantes (administration municipale, secteur universitaire et entreprises publiques).
- ▶ Les salariés du secteur privé et les non-syndiqués de ce secteur affichent le nombre d'heures normales de travail le plus élevé (respectivement 38,1 h et 38,0 h), alors que les salariés de l'administration municipale et du secteur universitaire présentent le nombre le moins élevé.

Figure 1

Heures hebdomadaires de travail en 2021



Évolution de la rémunération globale

- ▶ Entre 2020 et 2021, la situation des employés de l'administration québécoise sur le plan salarial s'est affaiblie par rapport à celle des autres salariés québécois (ASQ), des salariés du secteur privé et de l'administration fédérale, et des non-syndiqués (ASQ et secteur privé); elle est demeurée stable en comparaison de celle des salariés des autres secteurs.
- ▶ Sur le plan de la rémunération globale, la situation des employés de l'administration québécoise est demeurée stable par rapport à celle de l'ensemble des ASQ et des salariés de six autres secteurs. Elle s'est affaiblie en regard de celle des non-syndiqués (ASQ et secteur privé), mais s'est améliorée par rapport à celle des salariés du regroupement « autre public » et de l'administration fédérale.
- ▶ Entre 2012 et 2021, la situation des salariés de l'administration québécoise sur le plan du salaire s'est affaiblie par rapport à celle des salariés de tous les autres secteurs. En ce qui concerne la rémunération globale, la situation des employés de l'administration québécoise, par rapport à celle des salariés de tous les autres secteurs, n'a pas nécessairement évolué de la même manière. Elle s'est affaiblie par rapport à celle des salariés de six secteurs. Elle est demeurée stable en comparaison de celle des employés du regroupement « autre public » et des syndiqués, mais s'est améliorée par rapport à celle des salariés du secteur « entreprises publiques » et de l'administration fédérale.

Tableau 6

Écarts de rémunération entre l'administration québécoise et les autres secteurs du marché du travail, de 2021 et 2020 et de 2021 et 2012

	Écarts salariaux						Écarts de rémunération globale					
	2021		Statut ¹	2021		Statut ¹	2021		Statut ¹	2021		Statut ¹
	2020	%		2012	%		2020	%		2012	%	
Autres salariés québécois (ASQ)	-17,6	-16,5	Affaiblissement	-17,6	-11,2	Affaiblissement	-9,4	-9,2	Stabilité	-9,4	-6,1	Affaiblissement
Privé	-14,9	-13,3	Affaiblissement	-14,9	-7,8	Affaiblissement	-1,6*	-0,3*	Stabilité	-1,6*	3,3	Affaiblissement
Autre public	-24,5	-23,5	Stabilité	-24,5	-19,6	Affaiblissement	-27,5	-28,3	Amélioration	-27,5	-26,2	Stabilité
Administration municipale	-29,1	-27,9	Stabilité	-29,1	-18,6	Affaiblissement	-39,9	-39,4	Stabilité	-39,9	-33,6	Affaiblissement
Entreprises publiques	-23,3	-22,3	Stabilité	-23,3	-22,7	Affaiblissement	-25,3	-25,8	Stabilité	-25,3	-33,1	Amélioration
Secteur universitaire	-16,4	-15,6	Stabilité	-16,4	-8,9	Affaiblissement	-19,9	-20,4	Stabilité	-19,9	-9,2	Affaiblissement
Administration fédérale	-25,0	-23,0	Affaiblissement	-25,0	-20,9	Affaiblissement	-20,9	-22,5	Amélioration	-20,9	-21,2	Amélioration
Secteur et syndicalisation												
ASQ syndiqués	-22,9	-22,3	Stabilité	-22,9	-17,8	Affaiblissement	-22,4	-23,7	Stabilité	-22,4	-21,5	Stabilité
ASQ non syndiqués	-12,0	-9,6	Affaiblissement	-12,0	-4,3	Affaiblissement	1,5*	4,1	Affaiblissement	1,5*	7,3	Affaiblissement
Privé syndiqué	-20,8	-20,5	Stabilité	-20,8	-16,4	Affaiblissement	-14,9	-16,8	Stabilité	-14,9	-13,0	Stabilité
Privé non syndiqué	-11,7	-9,0	Affaiblissement	-11,7	-3,4	Affaiblissement	2,4	5,2	Affaiblissement	2,4	9,5	Affaiblissement

* Indique la parité entre le secteur et l'administration québécoise.

1. Bien que les écarts présentés entre deux années diffèrent, l'ISQ peut conclure à une stabilité de la situation si la différence n'est pas jugée statistiquement significative. De plus, l'ISQ ne peut que statuer sur l'amélioration, la stabilité ou l'affaiblissement de la situation comparative, puisque l'ampleur des différences est elle-même sujette à une marge d'erreur.

Tendances salariales

Cette section présente des résultats relatifs à la rémunération des employés qui ne se basent pas uniquement sur les emplois retenus pour la comparaison de l'administration québécoise avec les autres secteurs. Les données ont été obtenues à partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) du Québec et à partir d'enquêtes de planification salariale (portant sur les salariés non syndiqués).

Les conventions collectives de l'administration québécoise sont venues à échéance le 31 mars 2020. Des ententes prévoyant le renouvellement des conditions de travail ont été conclues et entérinées, mais aucune nouvelle convention collective n'avait été enregistrée auprès du MTESS au moment de la production du rapport. Par conséquent, l'analyse des tendances salariales porte sur les salariés québécois syndiqués autres que ceux de l'administration québécoise.

Croissance salariale chez les syndiqués pour les six premiers mois de 2021

Croissance salariale nominale et réelle

- ▶ Au cours des six premiers mois de 2021, 83 % des salariés québécois syndiqués autres que ceux de l'administration québécoise reçoivent une augmentation salariale inférieure à la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC).
- ▶ La croissance moyenne des échelles salariales des salariés québécois syndiqués indique une perte de pouvoir d'achat¹ de 0,4 % en 2021².
- ▶ Une croissance réelle négative est observée dans tous les secteurs analysés. Les pertes de pouvoir d'achat vont de 1,1 % dans le secteur fédéral à 0,3 % dans les secteurs municipal et privé.
- ▶ La croissance de l'IPC pour les six premiers mois de 2021 est de 2,6 %.

Croissance salariale selon les ententes signées en 2020 et 2021

- ▶ Les plus récentes ententes signées donnent une indication de l'évolution salariale à venir. L'analyse de 2021 porte sur les salariés québécois syndiqués autres que ceux de l'administration québécoise. Dans l'ensemble, les ententes octroient en 2021 un taux de croissance salariale identique à celui noté en 2020 (2,6 %). Les taux atteignent au moins 2 % en 2021, comme c'était le cas en 2020, sauf pour le secteur « entreprises publiques québécoises ». La croissance salariale augmente dans les secteurs municipal (2,4 % en 2021 contre 2,1 % en 2020) et privé (2,9 % en 2021 contre 2,7 % en 2020).
- ▶ Toutefois, entre 2020 et 2021, une diminution du taux de croissance salariale est observée dans les entreprises publiques québécoises (2,3 % contre 1,8 %). Aucune entente n'avait été signée ou déposée pour le secteur universitaire en 2020. Dans ce secteur, le taux est de 2,3 % en 2021.
- ▶ Selon les ententes de 2021, 84 % des salariés québécois syndiqués reçoivent une augmentation annuelle moyenne égale ou supérieure à 1,5 %. La proportion est inférieure à celle notée en 2020 (96 %).

1. La perte de pouvoir d'achat résulte de la différence entre la croissance salariale nominale et l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC).

2. Dans plusieurs secteurs, la proportion de la main-d'œuvre couverte par une convention collective présentement en vigueur est inférieure à 60 %.

Perspectives salariales pour 2021 et 2022 : employés syndiqués et non syndiqués

- ▶ Selon les perspectives salariales établies par l'ISQ, l'augmentation moyenne des échelles salariales pour l'ensemble des salariés québécois (syndiqués et non syndiqués) serait de 2,0 % en 2021 et de 2,1 % en 2022.
- ▶ En 2021, les salariés québécois syndiqués autres que ceux de l'administration québécoise connaîtraient un taux de croissance de 2,2 %, tout comme ce serait le cas en 2022.
- ▶ Le taux de croissance dans le secteur municipal serait plus élevé en 2021 qu'en 2022 de 0,2 point de pourcentage. La situation inverse serait observée dans les entreprises publiques québécoises (1,9 % contre 2,5 %) et chez les non-syndiqués (1,8 % contre 2,1 %).
- ▶ L'augmentation moyenne des échelles salariales des non-syndiqués serait inférieure à celle des échelles salariales des syndiqués en 2021 (1,8 % contre 2,2 %), alors que la croissance serait semblable pour ces deux groupes en 2022.
- ▶ Tous les résultats sur les prévisions salariales des employés non syndiqués présentés dans cette section tiennent compte des gels salariaux.
- ▶ L'ensemble des salariés québécois devraient voir leur salaire croître à un rythme plus lent que l'IPC au Québec, qui augmenterait de 3,4 % en 2021 et de 2,8 % en 2022³. Les syndiqués de tous les secteurs présentés devraient connaître une perte de pouvoir d'achat chaque année. Par contre, elle serait plus importante en 2021 qu'en 2022 dans tous les secteurs.
- ▶ Pour les non-syndiqués, la croissance réelle devrait être négative tant en 2021 (-1,6 %) qu'en 2022 (-0,7 %).

3. Les prévisions pour l'IPC proviennent de cinq organismes. Le mois de référence, selon l'organisme, est août, septembre ou octobre 2021.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021). *Faits saillants – Rémunération des salariés. État et évolution comparés 2021*, [En ligne], Québec, L'Institut, 9 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/remuneration-des-salaries-etat-et-evolution-comparés-2021-faits-saillants.pdf].

Ce document a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Direction des statistiques du travail et de la rémunération

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 1020
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone :
514 876-4384
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cid@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2021
ISBN 978-2-550-90666-7 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction